

Comment réagir suivant le sinistre?

Dans les cas suivant, nous vous invitons à joindre ASSISTANCE CENTER

- Décès suite à Accident
- Transport vers l'hôpital
- Rapatriement médical au pays de résidence
- Visite à un assuré malade ou hospitalisé à l'étranger
- Rapatriement du corps et transport des bagages (décès)
- Retour anticipé
- Avis et renseignements
- Envoi de médicaments
- Avance en numéraire
- Prestations complémentaires en cas d'urgence
(Transmission de message, aide pour le remplacement de vouchers, passeports, visas, documents de voyage ou aide lors de la recherche de bagages perdus)
- Assistance juridique
- Détournement, enlèvement ou détention arbitraire

Pour tous les autres cas, il vous suffit de faire une déclaration de sinistre à votre retour afin que cela soit pris en charge suivant les garanties souscrites.

En cas de sinistre, comment régler les dépenses?

Principalement, deux situations peuvent se présenter:

- Pour un traitement médical récurrent, une admission / séjour en hôpital:
Contactez ASSISTANCE CENTER le plus vite possible, une fois votre garantie d'assistance reconnue, les frais peuvent être directement pris en charge par ASSISTANCE CENTER et/ou directement gérés entre ASSISTANCE CENTER et les praticiens (médecins).
- Pour les autres cas:
Nous vous invitons à régler les frais engagés et à en demander le remboursement lors de votre retour.
En tous cas, votre carte d'assistance n'est pas une carte de crédit et ne permet pas de régler vos factures.

Comment choisir un docteur?

Vous avez le libre choix du médecin et de l'hôpital.
Il n'y a pas de médecins "agrés".

Comment faire une déclaration de sinistre?

Vous devez compléter la déclaration que vous obtiendrez en contactant AIG contact Team
contact.be@aig.com

puis vous nous l'envoyez avec les justificatifs nécessaires comme précisé sur la déclaration de sinistre,
suivant le cas.

Comment Joindre ASSISTANCE CENTER?

Vous pouvez nous contacter 24h sur 24 aux coordonnées suivantes:

ASSITANCE CENTER

FRANCAIS
+32 (0)2 739 9990

NEDERLANDS
+32 (0)2 739 9992

ENGLISH
+32 (0)2 739 9991

Lorsque vous contactez AIG ASSISTANCE CENTER,
voici les informations que vous devez fournir pour faciliter
votre prise en charge:

- > 1. Votre nom
- > 2. Votre localisation
- > 3. Votre demande, symptôme ou état
- > 4. Un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre
- > 5. Le numéro de la police d'assurance.

ATTENTION

Consulter les conditions
générales et particulières
de votre police pour déterminer
quelles garanties vous
sont acquises.

Les données de cette brochure sont fournies à titre informatif. | Seuls les conditions générales et le contrat engageant contractuellement la compagnie.
Pour plus d'informations: www.aig.com | Edit.resp.: AIG Europe Limited (Belgique) Boulevard de la Plaine 11 B-1050 Bruxelles

AIG Europe Limited. Société de droit Anglais. Registre des sociétés n° 01486260.
Siège social: The AIG Building, 58 Fenchurch Street, Londres EC3M 4AB, Royaume-Uni.
Succursale Belge située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, Belgique. | Tél: (+32) (0)2 739 90 00 | RPM Bruxelles – TVA n° 0847.622.919
Numéro de compte bancaire: 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 – BIC: CITIBEBX auprès de la banque Citibank

Veillez trouver notre Privacy Policy sur www.aig.be/be-privacy-policy | © 2012 AIG Europe Limited - All rights reserved.